

Dans le cadre de l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire (Initiative mondiale en faveur du DIH), **l'Allemagne, le Pérou, les Philippines, le Royaume-Uni et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)** ont le plaisir d'annoncer la tenue des événements suivants :

GROUPE DE TRAVAIL 2

CONSULTATIONS RÉGIONALES AUPRÈS DES COMMISSIONS NATIONALES DE DIH

À l'intention des représentants des commissions et autres instances nationales de DIH ainsi que des spécialistes des ministères concernés dans les capitales

Contexte

Les commissions nationales de DIH sont des organes consultatifs établis par les États pour promouvoir et mettre en œuvre le DIH au niveau national. Bien qu'il n'existe pas de modèle unique de commission de DIH, elles sont généralement composées de représentants des principaux ministères chargés de la mise en œuvre et de l'application du DIH, et peuvent aussi comprendre des représentants de l'appareil judiciaire, des membres de la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, ainsi que des universitaires. Ces commissions étant des instances de dialogue pluridisciplinaire au sein desquelles experts et décideurs nationaux sont réunis pour examiner les questions prioritaires qui se posent en matière de respect du DIH, elles constituent un puissant levier au service de cette branche du droit. Il convient donc que chaque État doté d'une telle instance s'emploie constamment à en tirer le meilleur parti possible.

Aujourd'hui, on dénombre dans le monde 121 commissions nationales de DIH. Pourtant, celui-ci est encore loin d'être pleinement connu, mis en œuvre et appliqué en toutes circonstances. Dans le cadre de l'Initiative mondiale en faveur du DIH, les États sont invités à réfléchir ensemble au rôle que peuvent et que doivent jouer ces commissions dans la revitalisation de l'engagement politique en faveur de ce droit. Ils sont également encouragés à s'interroger sur le pouvoir d'influence insuffisamment exploité de ces mécanismes nationaux de premier plan, et à proposer des pistes innovantes pour mieux tirer parti de leur potentiel et ainsi faire en sorte qu'ils contribuent plus activement à préserver l'intégrité et le pouvoir protecteur du DIH.

Plutôt que d'organiser une seconde série de consultations avec tous les États, le groupe de travail poursuit sa réflexion tout au long de l'année 2025 dans le cadre de plusieurs consultations régionales. Quatre ont déjà eu lieu ; les deux restantes se dérouleront selon le calendrier ci-après. L'objectif est le

suivant : donner aux commissions de DIH de chaque région du monde la possibilité d'approfondir les conclusions intérimaires des précédentes consultations d'un point de vue plus local, et de partager leurs perspectives régionales afin qu'elles soient dûment prises en compte. La prochaine consultation avec l'ensemble des États aura lieu au début de l'année 2026 et s'appuiera sur les résultats des consultations régionales.

Objectifs

Les consultations régionales consacrées aux commissions nationales de DIH viseront les objectifs suivants :

1. **Faire le point sur les progrès accomplis par le groupe de travail, notamment :**
 - informer les participants des conclusions de la première consultation, compilées dans le rapport intérimaire, ainsi que des enseignements tirés des consultations régionales organisées en parallèle ;
 - présenter les prochaines étapes en vue de l'élaboration des recommandations finales du groupe de travail.
2. **Déterminer dans quelle mesure les commissions de DIH sont associées aux processus nationaux** propices à la promotion du respect du DIH dans leur pays et à l'international.
3. **Mieux comprendre les difficultés** auxquelles les commissions de DIH sont confrontées.
4. **Recueillir les propositions, suggestions et conseils des États** quant aux solutions que le groupe de travail pourrait contribuer à développer en réponse aux besoins de la région considérée.
5. **Déterminer la direction à donner aux prochains travaux** du groupe de travail.

Prochaines étapes

Les résultats de l'ensemble des consultations régionales organisées en 2025 seront présentés à tous les États lors d'une prochaine consultation qui se tiendra au début de l'année 2026, dans l'objectif d'en tirer des recommandations concrètes pour exploiter pleinement le potentiel des commissions nationales de DIH et ainsi faire en sorte qu'elles contribuent plus activement à renforcer le respect de ce droit. Toutes les recommandations seront présentées au cours du deuxième trimestre de 2026 et seront débattues plus avant par les États.

Calendrier des consultations régionales

21 mai 2025, Varsovie (en présentiel)

Consultation dans le cadre de la deuxième conférence régionale des commissions nationales européennes de DIH

2 juillet 2025, Brasilia (en présentiel)

Consultation dans le cadre de la réunion des commissions et autres instances nationales de DIH de la région « Amériques »

12 août 2025, Manille (en présentiel)

Consultation dans le cadre de la Conférence sur le DIH de 2025 pour la région « Asie-Pacifique »

25 septembre 2025, Abuja (en présentiel)

Consultation dans le cadre de la réunion annuelle CEDEAO-CICR sur la mise en œuvre du DIH en Afrique de l'Ouest

3 décembre 2025, Pretoria (en présentiel)

Consultation dans le cadre du 24^e Séminaire régional sur le DIH pour les États de l'Afrique australe et les États insulaires de l'océan Indien

8-9 décembre 2025, Le Caire (en présentiel)

Consultation dans le cadre de la 13^e Réunion des commissions nationales de DIH des États arabes

Participants

Les participants devront bien connaître le fonctionnement de leur commission nationale de DIH ou être dotés d'une solide connaissance du DIH ainsi que des processus en place dans leur pays pour le mettre en œuvre et en promouvoir le respect.

Modalités d'organisation

- Les consultations se dérouleront dans le cadre de réunions régionales sur le DIH préexistantes.
- Les États sont invités à bien se préparer de façon à participer activement aux différentes séances de discussion et de réflexion.
- Il est attendu des participants qu'ils interviennent en leur qualité d'experts de leur commission nationale de DIH ou de spécialistes du DIH.
- Les discussions se dérouleront en plénière ou dans le cadre de groupes de travail.
- Les langues de travail seront celles prévues pour la réunion régionale dans le cadre de laquelle se déroulera la consultation.
- Les résultats des discussions seront résumés et intégrés sans attribution nominative, avec les retours reçus des autres régions, dans un rapport à paraître à la fin de l'année 2025. Des rapporteurs seront chargés de prendre des notes tout au long des consultations pour faciliter la rédaction du rapport, mais ces notes ne seront pas rendues publiques.
- Les discussions devront rester inclusives, constructives, non politisées et orientées vers la recherche de solutions tout au long des consultations. Si, lors des discussions, les participants sont encouragés à faire part de la pratique en vigueur dans leur pays, ils sont priés de s'abstenir d'évoquer la pratique d'autres États.
- Les participants sont tenus de respecter le caractère confidentiel des discussions de travail, condition absolue pour des interactions productives.
- Dans le cadre de leur réflexion préparatoire, les participants sont priés de se reporter aux questions-guides ci-après.
- Les participants qui le souhaitent peuvent envoyer leurs réponses par courriel à l'adresse ihlinitiative@icrc.org, avec en objet la mention « Consultations régionales dans le cadre du groupe de travail sur les commissions nationales de DIH ». Les États non participants sont également invités à soumettre leurs réponses aux questions-guides par courriel à la même adresse. **Sauf demande expresse de confidentialité, ces déclarations seront publiées sur le site web [L'humanité dans la guerre](#).**

Questions-guides

Les discussions doivent être centrées sur le rôle et le fonctionnement des commissions nationales de DIH représentées, en particulier sur les activités qu'elles mènent pour revitaliser l'action politique en faveur du DIH. Les États qui n'ont pas d'instance de ce type sont invités à présenter en détail les processus qu'ils ont mis en place au niveau national à cette même fin. Les États sont également encouragés à faire part de leurs attentes à l'égard du groupe de travail. Si chaque consultation s'attachera à répondre aux besoins spécifiques de la région considérée, toutes traiteront des thématiques générales présentées ci-après. Les États sont invités à se pencher sur les questions-guides qui accompagnent chacune d'elles.

Séance 1 – Rôle des commissions nationales de DIH dans la mise en œuvre du DIH

Il est demandé aux participants d'exposer les dernières actions entreprises par leur commission nationale de DIH ou les progrès réalisés par leur pays dans la mise en œuvre du DIH. Les États dotés d'une commission de DIH sont invités à expliquer pourquoi ils ont décidé de se doter d'une telle instance et en quoi le travail de leur commission leur apporte une réelle valeur ajoutée. Les États dépourvus de commission de DIH sont encouragés à faire part des efforts qu'ils déploient pour s'acquitter de leurs obligations au titre du DIH, ainsi qu'à réfléchir à l'intérêt de se doter d'une telle instance et au rôle qui pourrait lui être confié.

Questions-guides :

1. Quelles mesures votre État a-t-il prises, depuis la dernière édition de cette réunion, pour renforcer le respect du DIH au niveau national ou à l'international ?
2. Pour quelle(s) raison(s) votre État a-t-il décidé de se doter d'une commission de DIH ?
3. En quoi le fait de s'être doté d'une commission de DIH est-il bénéfique pour votre pays ?
4. *Questions réservées aux États dépourvus de commission de DIH : Y a-t-il eu des discussions au niveau national sur l'intérêt potentiel de se doter d'une telle instance ? Dans l'affirmative, sur quels éléments ces discussions ont-elles porté plus précisément ?*

Séance 2 – La diversité en action : rôle et modalités de travail des commissions de DIH

Les participants sont invités à expliquer comment leur État s'emploie à mettre en œuvre le DIH au niveau national. Toutes les commissions nationales de DIH représentées sont encouragées à partager des informations sur leur mandat, leur composition et leur fonctionnement. Les représentants des États qui n'ont pas de commission de DIH sont invités à exposer les procédures de travail en place dans leur pays pour traiter les questions de mise en œuvre et d'application du DIH.

Questions-guides :

1. Quel est le mandat de votre commission nationale de DIH et quelles sont ses priorités à l'heure actuelle ? Dans quels domaines d'action prévus par son mandat pourrait-elle investir davantage ? Pensez-vous que votre commission pourrait contribuer plus activement à préserver l'intégrité et le pouvoir protecteur du DIH ?
2. Quelles sont les modalités de travail de votre commission nationale de DIH ? Sur quels critères s'appuie-t-elle pour déterminer ses priorités et ses objectifs ? Quelle est sa stratégie pour rester visible auprès du gouvernement de son pays ainsi que des acteurs et décideurs extérieurs pertinents ? Comment le suivi des engagements de votre État en matière de DIH est-il assuré ?

3. En quoi la composition de votre commission nationale de DIH contribue-t-elle activement à la réussite de son action ? Quelles ouvertures concrètes lui permet-elle d'obtenir ?
4. Quel rôle votre commission nationale de DIH serait-elle amenée à jouer dans le cas d'un conflit armé impliquant votre pays ?
5. *Questions réservées aux États dépourvus de commission nationale de DIH* : Quelles politiques ou pratiques avez-vous adoptées pour assurer la mise en œuvre effective du DIH au niveau national ? Comment assurez-vous le suivi de vos engagements en matière de DIH ?

Séance 3 – Difficultés rencontrées et solutions pour y remédier

Les participants sont invités à présenter les solutions qu'ils ont mises en place pour surmonter les difficultés rencontrées dans le cadre de leurs efforts de mise en œuvre du DIH, et à en imaginer de nouvelles. Il est attendu des États participants dotés d'une commission nationale de DIH qu'ils se penchent plus avant sur les difficultés ayant eu un impact sur le fonctionnement de leur commission.

Questions-guides :

1. *Question réservée aux États dotés d'une commission de DIH* : À quelles difficultés votre commission s'est-elle heurtée et quel impact ont-elles eu sur son fonctionnement et la réussite de son action ?

Question réservée aux États dépourvus de commission de DIH : À quelles difficultés vous êtes-vous heurtés dans le cadre de vos efforts pour mettre en œuvre le DIH ?
2. *Questions pour tous les États* : Quelles actions avez-vous entreprises pour surmonter ces difficultés ? Se sont-elles avérées efficaces ?
3. *Question pour tous les États* : Quelles précautions recommanderiez-vous de mettre en place pour éviter ce type de difficultés ?
4. *Questions pour tous les États* : Quelles autres opportunités faudrait-il créer pour favoriser le soutien mutuel et la recherche de solutions au niveau régional ? Quelle forme pourraient-elles revêtir ? Quelles organisations nationales, régionales ou internationales devraient y être associées ? Existe-t-il déjà des opportunités de ce type ?

Séance 4 – Résultats attendus du groupe de travail 2 de l'Initiative mondiale en faveur du DIH et rôle à venir des commissions nationales de DIH de la région

Les participants sont invités à réfléchir ensemble à leurs attentes à l'égard du groupe de travail 2 ainsi qu'au rôle que devraient assumer à l'avenir les commissions nationales de DIH de la région. Il s'agit d'échanger idées et conseils en toute liberté et avec franchise.

Questions-guides :

1. Quels autres outils, opportunités, soutiens ou engagements vous paraissent-ils nécessaires pour améliorer le fonctionnement de votre commission nationale de DIH ?
2. Faudrait-il selon vous améliorer la coordination entre les commissions nationales de DIH au niveau régional et/ou mondial ? Comment procéder pour y parvenir ?
3. Votre commission nationale de DIH a-t-elle déjà aidé d'autres commissions ? Dispose-t-elle des capacités nécessaires, sur le plan technique ou matériel, pour soutenir d'autres commissions nationales de DIH ?

4. Y a-t-il d'autres entités nationales ou internationales dont il serait pertinent de s'inspirer pour améliorer le fonctionnement des commissions nationales de DIH ? Si oui, quelles sont-elles ? Quel(s) aspect(s) de leur fonctionnement mériterai(en)t-il(s) d'être examiné(s) ?
5. Avez-vous des idées ou des propositions de solution concrète (format, contenu) dont vous souhaiteriez que le groupe de travail 2 de l'Initiative mondiale en faveur du DIH se saisisse ?

Recommandations de lecture

- [Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire – Un appel à préserver l'humanité dans la guerre](#)
- [Les commissions nationales de mise en œuvre du droit international humanitaire](#)
- [Le droit international humanitaire au plan national : impact et rôle des commissions nationales](#) (en anglais)
- [Conseils pratiques pour faciliter le travail des commissions nationales de droit international humanitaire](#)
- [Les commissions et autres instances nationales de droit international humanitaire : lignes directrices pour une mission réussie](#)
- [Une communauté en ligne pour les commissions et autres instances nationales de droit international humanitaire](#) (en anglais)